

Les zones humides du bassin versant de la Voire et du Ravet (Aube, Marne, Haute-Marne)



Râle des genets



Gratiolle officinale



Crapaud sonneur à ventre jaune

Des milieux méconnus à découvrir et à préserver
Des espèces remarquables à sauvegarder

Un territoire, des acteurs, des partenaires pour la sauvegarde des zones humides

Le contrat global du bassin versant de la Voire et du Ravet est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Voire (SMAB Voire). Il est constitué par un ensemble de cours d'eau, de 1^{ère} et 2nde catégories, drainant une surface totale de 940 km² répartie sur le territoire de 73 communes (51 communes aubois, 19 haut-marnaises et 3 marnaises). Ce bassin versant possède un important intérêt écologique lié aux zones humides : habitats liés aux cours d'eau, noues, bras morts, étangs et roselières, marais, prairies inon-

dables, boisements alluviaux, mares. Il joue un rôle de portée régionale dans le cadre de la préservation du bon état écologique des masses d'eau, ainsi qu'en matière de corridor écologique (« trames vertes et bleues »), entre les régions naturelles du Barrois, de la Champagne Humide et de la Champagne Crayeuse.

Cet ensemble de sites naturels de grand intérêt écologique constitue un des ensembles naturels humides les plus vastes et les mieux préservés de Champagne-Ardenne.



Le Contrat global ou contrat de Rivière est un outil de développement local qui apporte des solutions techniques et financières pour la réalisation de travaux dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau en général. Ceci inclut la valorisation des milieux aquatiques du bassin versant.

Bassin versant



Le bassin versant correspond à l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau principal et ses affluents.

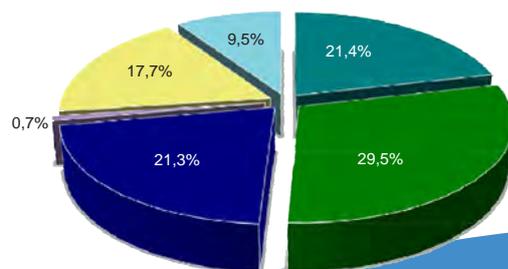
Un diagnostic écologique et scientifique des zones humides du territoire

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'actions du Contrat global de la Voire et du Ravet, la réalisation d'un premier inventaire des zones humides a été effectué par le CPIE du Pays de Soulaines en 2008. Cet inventaire a permis de visualiser l'ensemble des zones humides du territoire en fonction de leur typologie (prairies humides, mares, étangs, marais, forêts alluviales, gravières, cours d'eau, etc.) et de synthétiser

les enjeux en matière de conservation (priorité en matière de préservation de la faune, de la flore et des habitats).

En 2011, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et le CPIE du Pays de Soulaines se sont associés pour élaborer des notices de gestion écologique en faveur de 10 zones humides « pilotes » du bassin versant.

Répartition des zones humides sur le territoire en fonction de leur typologie

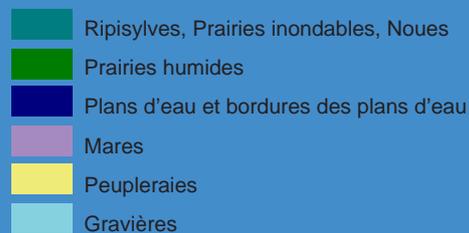


Triton crêté



Les résultats

Au total, pas moins de 980 zones humides ont été recensées (surface totale de 2 835 ha). Ces zones humides sont essentiellement réparties sur la partie auboise du bassin (744 sites), secondairement sur la partie haut-marnaise (214 sites) et plus marginalement sur la partie marnaise (23 sites).



Des zones humides de grand intérêt

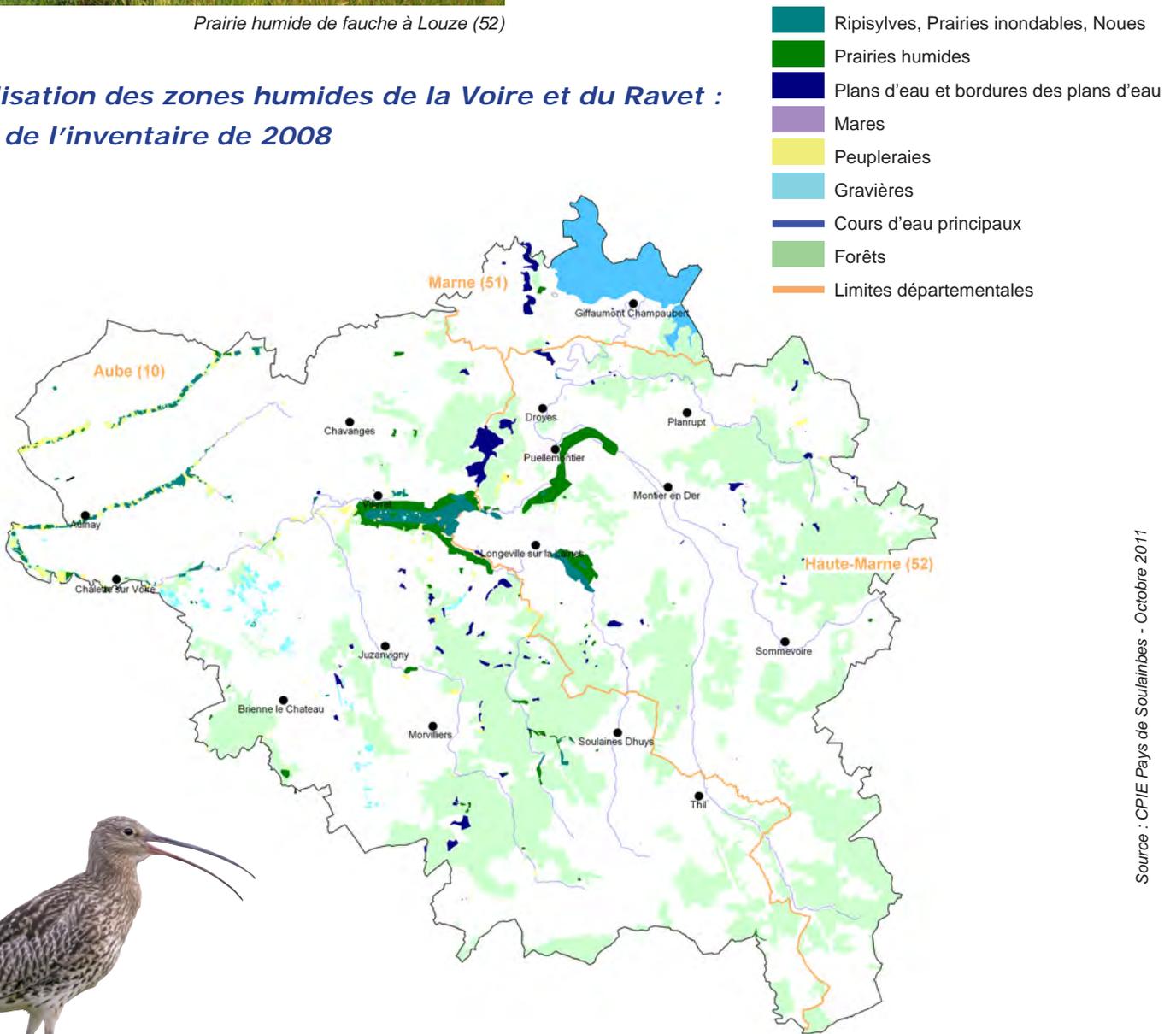
Prairies humides, forêts alluviales et mares

Le territoire du bassin versant de la Voire et du Ravet se distingue par la présence de remarquables prairies humides inondables d'intérêt majeur pour le maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité.



Prairie humide de fauche à Louze (52)

Localisation des zones humides de la Voire et du Ravet : bilan de l'inventaire de 2008



Source : CPIE Pays de Soulainbes - Octobre 2011



Courlis cendré

Inule des fleuves

Stellaire des marais

Butôme en ombelle

Cordulie à corps fin



État écologique devenues rares et menacées

Prairies humides et mares de pâtures

A l'image des forêts alluviales et des marais, les prairies humides et les mares de la Voire et du Ravet ont fortement régressé lors des dernières décennies : **leur préservation est indispensable au maintien du bon état écologique des masses d'eau et de la biodiversité.**



La Voire à Chalette-sur-Voire (10)



Phragmite des joncs



Triton alpestre



Cuivré des marais

Mare de pâture à Trémilly (52)



Les prairies humides et les mares jouent un rôle essentiel au maintien de la biodiversité.



Salamandre tachetée



Pie-grièche écorcheur

Agrion de Mercure



Gazés



Grande aigrette

50 % des espèces d'oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables ou menacées de France vivent dans les zones humides.

Les zones humides jouent un rôle essentiel dans le maintien de la ressource en eau potable et de la qualité de nos rivières grâce à leur formidable capacité d'épuration naturelle.

Des zones humides encore trop souvent menacées

- **atteintes directes** : drainage et mise en culture, apport de remblais, exploitation de peupleraies, création de gravières et d'étangs ;
- **atteintes secondaires** : amendement des prairies, conversion des prairies de fauche en pâtures intensives, eutrophisation, abandon des pratiques pastorales.

Malgré la mise en oeuvre de la démarche NATURA 2000 sur une partie du bassin versant (vallées de la Voire, de l'Héronne, de la Laines) et la désignation de nombreuses ZNIEFF, les zones humides du territoire ont régressé dans un passé récent et régressent encore parfois de nos jours.



Les drainages, comblements, la mise en culture des zones humides, leur conversion en peupleraie ou leur destruction totale (création de gravières...) altèrent considérablement la fonctionnalité des zones humides et provoquent la régression de la biodiversité.



Drainage d'une prairie humide.



L'élimination des forêts alluviales et des prairies au profit des peupleraies provoque une régression considérable de la biodiversité.



Dépôt illégal de gravats en zone humide.



Exploitation de gravière alluvionnaire.



Comblement d'une zone humide avec des déchets.

Des mesures pour la préservation et la restauration des zones humides du bassin versant de la Voire et du Ravet

La France s'est engagée dans la sauvegarde des habitats humides et la restauration de leurs fonctionnalités. Ces mesures sont maintenant prises en compte dans tous les pays membres de l'Europe communautaire.

A travers les objectifs du contrat global du bassin versant de la Voire et du Ravet, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire s'est engagé dans l'étude, la préservation et la mise en place de mesures de gestion des zones humides de son territoire.

Mesures de préservation

- maîtrise foncière ou partenariats avec des organismes gestionnaires des milieux naturels
- mise en place de mesures agro-environnementales : fauche retardée, pâturage extensif, limitation de la fertilisation, reconversion de cultures en prairies
- acquisition foncière par les collectivités locales et mise en oeuvre d'une gestion de conservation écologique
- réalisation d'actions pédagogiques : sorties de découverte, animations guidées, diaporamas, rencontres individuelles des propriétaires et des usagers.

Des projets de restauration

- reméandrage de cours d'eau recalibrés
- reconnexion d'anciens lits
- élimination de peupleraies et restauration de prairies ou de boisements alluviaux
- entretien et restauration de mares.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, créé en 1988, est membre de la Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels et est reconnu à l'article L 414-11 du Code de l'Environnement.

L'objectif du Conservatoire consiste à préserver et gérer les milieux naturels et les espèces menacées de disparition. A l'échelle des 4 départements de la région Champagne-Ardenne, le Conservatoire est gestionnaire, dans un cadre partenarial, de 2 751 hectares de pelouses, de marais, d'étangs, de prairies, de forêts et d'habitats à chauves-souris, répartis sur 160 sites. Le Conservatoire est également impliqué dans la mise en oeuvre de documents d'objectifs sur près de 20 000 ha de sites désignés au titre de la Directive NATURA 2000.

Créé en 1999, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays de Soulaines remplit diverses missions autour de 3 axes : « Chercher, Développer, Transmettre ». Le CPIE intervient en tant qu'expert naturaliste et environnemental dans le cadre de projets variés : programmes de suivis d'espèces régionales, études d'impacts environnementales, diagnostics écologiques de sites, suivis de dossiers NATURA 2000, etc. Localement, il fait partager ses compétences, son expérience et sa connaissance du territoire aux collectivités locales en apportant des conseils de gestion pour la réhabilitation et/ou l'aménagement de sites naturels.

Pour tout complément d'information concernant la préservation des zones humides, vous pouvez contacter :

Yohann BROUILLARD

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
33. boulevard Jules Guesde
10000 TROYES
Tél : 03 25 80 50 50
Mél : yb.cpnca@orange.fr



Alexandra FUSIER

Contrat Global de la Voire et du Ravet
SMAB Voire
Place de l'hôtel de Ville
52220 MONTIER-EN-DER
Tél : 06 31 26 38 34
Mél : contratglobalvoire.52@orange.fr



Emmanuelle FRADIN

CPIE du Pays de Soulaines
Domaine de Saint-Victor
10200 SOULAINES-DHUYS
Tél : 03 25 92 28 33
Mél : cpie.soulaines.emmanuelle@orange.fr



PAYS DE SOULAINES



Responsable de la publication :

Serge DHYEVRE (président du SMAB Voire)

Relecture :

Alexandra FUSIER (SMAB Voire),
Brigitte LANCELOT (AESN), Philippe VILLAIN (CENCA), Emmanuelle FRADIN (CPIE Soulaines)

Conception :

Emmanuelle Savart (CENCA)

Rédaction :

Yohann Brouillard (CENCA)

Crédit photo/dessin :

Y.Brouillard, F. Guillaud, L-M. Préau, D. Bécu, M. Petit, R. Leconte, S. Gaudin (CRPF/CA), C. Kerihuel, E. Gaillard, F. Croset, B. Bock, E. Fradin, S. Froc, S. Rivez, J-B. Rougemont, F. Claveau